

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

3rd Session (Addendum 2)

Resolution 44 (1997)¹ on "Towards a tolerant Europe: the contribution of Roma"

The Congress,

1. Deploring the crimes, serious violence, racial hatred and discrimination suffered by many Roma throughout Europe, which have caused many Roma deaths, even in recent years;
2. Concerned at a too passive, or even in some cases accommodating, attitude on the part of local authorities or the police towards this inhumanity, xenophobia, racism and intolerance;
3. Regretting the great precarity and the uncertainty of the nationality of many Roma as a result of armed conflict or the dissolution of some states;
4. Noting with satisfaction the Committee of Ministers' reply to Recommendation 11 (1995) [CG/GT/TSI (3) 1];
5. Welcomes the activities of the ECRI (European Commission against Racism and Intolerance) and urges it to pay particular attention to the legal situation of Roma in the action it takes;
6. Encourages the ODIHR (Office for Democratic Institutions and Human Rights) in its efforts on behalf of Roma;
7. Welcomes the creation of a Specialist Group on Roma (MG-S-ROM) and the establishment of a special budgetary account for activities on Roma in Central and Eastern Europe by the Committee of Ministers of the Council of Europe;

1. Discussion and adoption by the Standing Committee of the Congress on 7 March 1997 (see doc. CG (3) 14 revised, draft Resolution presented by Mr A. Slafkovsky, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

3^e Session (Addendum 2)

Résolution 44 (1997)¹ sur la contribution des Roms à la construction d'une Europe tolérante

Le Congrès,

1. Déplorant les crimes, la forte violence, la haine raciale et la discrimination dont sont victimes de nombreux Roms à travers l'Europe et qui ont causé la mort de nombre d'entre eux, même au cours des dernières années;
2. Préoccupé par une attitude trop passive, voire parfois complaisante des autorités locales ou de la police par rapport à ces actes de barbarie et à ces actes de xénophobie, de racisme et d'intolérance;
3. Regrettant la situation très précaire et l'incertitude en ce qui concerne la nationalité de nombreux Roms, à la suite de la dissolution de certains Etats;
4. Prenant acte avec satisfaction de la réponse faite par le Comité des Ministres à la Recommandation 11 (1995) [CG/GT/TSI (3) 1];
5. Se félicite des activités de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) et l'engage à consacrer, dans le cadre de son action, une attention toute particulière à la situation juridique des Roms;
6. Encourage le BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme) dans son action en faveur des Roms;
7. Se félicite de la création du Groupe de spécialistes sur les Roms (MG-S-ROM) et la mise en place d'un compte budgétaire spécial pour les activités Roms en Europe centrale et orientale par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe;

1. Discussion et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 7 mars 1997 (voir doc. CG (3) 14 révisé, projet de Résolution, présenté par M. A. Slafkovsky, Rapporteur).

8. Congratulates the European Union for organising a European Year against Racism in 1997, following the Council of Europe's example;

9. Encourages the Network of Cities on Provision for Roma in Municipalities to reorganise itself as an autonomous association;

10. Noting some criticisms of its spelling of the word "Roma";

11. Acknowledging the need to clarify the meaning of paragraph ix of section 8 in Appendix 1 to its Resolution 16 (1995) so as to prevent any unfortunate or mistaken interpretation, note that the sentence must be construed as relating to action to combat discrimination, violence and other crimes against Roma;

12. Accordingly resolves that the paragraph should read as follows:

"ix. Drawing up programmes of action to combat discrimination, violence and delinquency, in co-operation with local authorities and the police";

13. Resolves to complete the Appendix to Resolution 16 (1995) by adding a new para xii as follows:

"xii. Promotion, at local level, of co-operation based on written protocols of co-operation ("pacts", "agreements") between local authorities and the Roma communities";

It should be pointed out that this text aims at replacing point 7.vi. of Resolution 16 (1995) and point 6.b.xviii. of Recommendation 11 (1995);

14. Resolves to use the spelling "Roma", with a single "r", in future so as to comply with usual practice within the Council of Europe and the OSCE (Organisation for Security and Co-operation in Europe);

15. Decides, in order to provide for better reading and understanding, to comprise under the expression "Roma" the whole variety of groups such as Roma, Gypsies, Sinti, Manush, Gitanos...

16. Encourages the European Union, in close co-operation with the Council of Europe, to set up a European Observatory on Racism and Xenophobia;

17. Plans, in accordance with Resolution 16 (1995) (para. 8 iii), to hold a third Hearing on "Housing/Sites, Health, Social Affairs" in Pardubice (Czech

8. Félicite l'Union Européenne pour l'organisation en 1997, après le Conseil de l'Europe, d'une Année européenne contre le racisme;

9. Encourage le Réseau des Villes pour l'accueil des Roms dans les collectivités territoriales à se doter d'une structure autonome de forme associative;

10. Prenant acte de certaines critiques concernant l'orthographe du mot «Roms»;

11. Reconnaissant la nécessité de préciser le sens du point 8, paragraphe ix de l'Annexe 1 de sa Résolution 16 (1995), afin d'éviter toute interprétation malencontreuse ou erronée, la phrase devant être interprétée comme se rapportant à la lutte contre la discrimination, la délinquance et la violence dont les Roms sont victimes;

12. Décide, par conséquent, que le paragraphe devrait être lu comme suit :

«ix. Mise en place de programmes de lutte contre la discrimination, la délinquance et la violence, en coopération avec les autorités locales et la police»;

13. Décide de compléter l'annexe à la Résolution 16 (1995) par un nouveau paragraphe xii, comme suit :

«xii. Promotion, au niveau local, de la coopération sur la base de protocoles de coopération écrits («pactes», «accords») entre les pouvoirs locaux et les communautés Roms»;

Il est précisé que ce texte vise à remplacer le point 7.vi. de la Résolution 16 (1995) et le point 6.b.xviii. de la Recommandation 11 (1995);

14. Décide d'utiliser, à l'avenir, l'orthographe «Rom» qui doit s'écrire avec un seul «r», pour s'aligner sur la pratique générale au Conseil de l'Europe et de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe);

15. Décide, dans un souci de simplification de lecture et de compréhension des documents, de réunir sous l'appellation «Rom(s)» l'ensemble des groupes tels que les Roms, les Tsiganes, les Sinti, les Manouches, les Gitans...

16. Encourage l'Union Européenne en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe à créer un Observatoire européen contre le racisme et la xénophobie;

17. Prévoit, conformément à la Résolution 16 (1995) (para. 8iii), la tenue de la troisième Audition sur le thème «Logement/stationnement, santé,

Republic) in 1997, an event which will temporarily end the CLRAE's work on this subject;

18. In general approves the conclusions of the Ploiesti Round Table (28/29 November 1996), which are appended hereto, and resolves to examine, with the other Council of Europe bodies concerned, the possibilities to implement them.

Appendix

Conclusions of the Ploiesti Round Table 28/29 November 1996

Recommendations for action and networking

1. The CLRAE is encouraged to continue to address the situation and problems of the Roma, acknowledging their ethnic/national identity, among other things by encouraging the use of the self-designation 'Roma' in texts referring to Romani communities, and to stress the need for protection against ethnically-motivated discrimination, exclusion, and violence. In this connection, it is asked to initiate a series of events dedicated to the theme "The image of the Roma: the reality of ethnic identity vs the myth of 'social behaviour' ", intended to help disentangle the set of replicated images of Romani identity and so to help clarify the real dimensions of the problems Romani communities face.

2. The CLRAE is asked to seek the co-operation of other Council of Europe bodies, as well as that of other multilateral organisations, in order to support the networking of non-governmental organisations, groups, and institutions aiming to:

- monitor the human rights situation of Roma in Europe;
- provide legal support to Roma on issues related to human rights;
- help create awareness in Romani communities of available legal remedies;
- provide advice to, and support the exchange of information among legal specialists representing Roma on human rights related issues;
- encourage media coverage of the legal situation of Roma.

3. As a step towards achieving the goals addressed under point 2., the CLRAE is encouraged to seek the co-operation of other Council of Europe bodies in order to initiate:

- a series of activities dedicated to the exchange of information and experiences among legal specialists and experts representing Roma in human rights related cases;

affaires sociales» le 23-24 octobre 1997 à Pardubice (République Tchèque) qui marquera provisoirement la fin des travaux du CPLRE sur ce sujet;

18. Approuve, de manière générale, les conclusions de la Table Ronde de Ploiesti (28/29 novembre 1996) qui figurent en annexe et décide d'examiner, avec les autres instances concernées du Conseil de l'Europe, les possibilités de leur mise en œuvre.

Annexe

Conclusions de la Table ronde de Ploiesti 28/29 novembre 1996

Recommandations relatives à l'action et à la coordination

1. Le CPLRE est encouragé à continuer d'étudier la situation et les problèmes des Roms en reconnaissant leur identité ethnique/nationale, notamment en préconisant l'utilisation de l'auto-désignation «Rom(s)» dans les textes qui font référence aux communautés roms, et de mettre l'accent sur la nécessité d'une protection contre la discrimination, l'exclusion et la violence fondées sur des critères ethniques. A cet égard, le CPLRE est invité à lancer une série de manifestations consacrées au thème "L'image des Roms: réalité d'une identité ethnique vs mythe du «comportement social»", afin de se libérer des stéréotypes attachés à l'identité rom, et donc contribuer à montrer les dimensions réelles des problèmes rencontrés par les communautés roms.

2. Le CPLRE est invité à faire appel à la coopération d'autres organes du Conseil de l'Europe, et à celle d'autres organisations multilatérales, afin d'étayer la coordination des organisations, groupes et institutions non gouvernementaux visant à :

- surveiller en Europe la situation des Roms en matière de droits de l'homme;
- offrir aux Roms une assistance juridique pour les questions touchant aux droits de l'homme;
- contribuer à informer les communautés roms des voies de recours qui leur sont ouvertes;
- conseiller les juristes qui représentent les Roms dans les questions touchant aux droits de l'homme, et concourir à l'échange d'informations parmi ces personnes;
- encourager les médias à traiter la situation juridique des Roms.

3. En vue d'atteindre les objectifs énoncés au point 2., le CPLRE est encouragé à faire appel à la coopération d'autres organes du Conseil de l'Europe, afin de lancer:

- une série d'activités consacrées à l'échange d'informations et d'expériences parmi les juristes et les experts qui représentent les Roms dans les affaires touchant aux droits de l'homme;

-
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- a series of activities dedicated to the exchange of information and expertise among media representatives who take interest in continuous coverage of the legal situation of Roma. <p>4. The CLRAE is asked to approach other Council of Europe institutions and explore the possibilities of making a continuous contribution to monitoring the legal and human rights situation of Roma, by:</p> <ul style="list-style-type: none">- establishing a mechanism which would allow continuous examination and of reported cases of human rights violations of which Roma have been victims;- support media projects whose primary task is to promote public awareness to the legal and human rights situation of Roma. | <ul style="list-style-type: none">- une série d'activités consacrées à l'échange d'informations et de savoir-faire parmi les représentants des médias intéressés par un traitement en continu de la situation juridique des Roms. <p>4. Le CPLRE est invité à s'adresser à d'autres institutions du Conseil de l'Europe et à étudier les possibilités d'une contribution permanente au suivi de la situation des Roms sur le plan juridique et en matière de droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none">- par la création d'un dispositif permettant d'examiner de façon permanente les affaires de violation des droits de l'homme signalées dont les victimes sont des Roms;- par un soutien aux projets de médias ayant pour principal objectif de sensibiliser l'opinion à la situation des Roms sur le plan juridique et en matière de droits de l'homme. |
|--|--|